

“ Constituez
votre retraite
en toute sérénité ”

Les 5 atouts de Réunima Avenir Retraite

- 1 Vous constituez votre complément de retraite à votre rythme.
- 2 Vous épargnez sur un fonds en euros.
- 3 Des solutions de prévoyance pour une retraite garantie à 100%.
- 4 À la retraite, vous optez pour la formule qui vous convient.
- 5 Vous bénéficiez d'un cadre fiscalement avantageux.

avenirretraite@reunima.com

Association « Assentiel » Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

Siège social : 154 rue Anatole France • 92599 Levallois-Perret Cedex

Réunima
160, rue Anatole France
92300 Levallois-Perret
Tél. : 01 41 05 70 70

 **RÉUNIMA**
La référence Réunica pour votre épargne retraite

RÉUNIMA - Entreprise régie par le Code des Assurances - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 10 000 000 €
Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 PARIS 432 810 620 RCS Paris - Direction des Relations avec les Consommateurs



Imprimé sur papier recyclable

Conception, réalisation : UCP corporate | www.ucp.fr - Réf. R32547 - Photos : Stocbyte, BananaStock - Document non contractuel



“ Constituez
votre retraite
en toute sérénité ”

Réunima Avenir Retraite

 **RÉUNIMA**

La référence Réunica pour votre épargne retraite

Votre conseiller Réunima est l'interlocuteur privilégié pour vous accompagner dans vos projets. N'hésitez pas à prendre contact avec lui...

Vous avez dit retraite ?

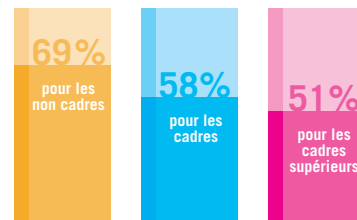
Avec seulement 1,7 cotisant pour un retraité (contre 4,4 cotisants en 1963), l'avenir de notre système de retraite par répartition suscite de nombreuses interrogations.

D'autant qu'avec l'allongement de la durée de vie et un nombre de retraités en augmentation régulière, la France ne comptera plus qu'1,36 actif cotisant pour un retraité en 2050...

Face à cette évolution démographique et à l'accroissement des besoins qu'elle engendre, il sera très difficile de maintenir le niveau actuel des retraites et les pensions versées seront très inférieures aux derniers revenus.

Anticiper une baisse importante des revenus à la retraite

Les statistiques indiquent que, aujourd'hui et en moyenne, le montant de la retraite correspond à 63% du dernier salaire : 69% pour les non cadres, 58% pour les cadres et 51% pour les cadres supérieurs.



Une baisse de revenu de 30 à 50% lors du départ en retraite...

Réalisez demain vos projets et profitez pleinement de votre retraite, en vous constituant un complément de revenu...

Les valeurs Réunima



Une ambition commune : offrir aux clients l'expertise en retraite d'un leader de la protection sociale, Réunica, grand acteur de l'assurance épargne retraite, Groupama. Au quotidien, les deux groupes affirment leurs valeurs d'intégrité et de respect de leurs engagements envers leurs clients. Une nouvelle marque est née pour encore mieux vous satisfaire.

Un contrat d'Assurance Vie qui s'adapte à vos besoins

Avec Réunima Avenir Retraite, vous anticipez la fin de votre activité professionnelle en vous constituant un supplément de revenus pour une retraite sereine.

Vous constituez votre complément de retraite en définissant vous-même, dès la souscription **en toute liberté, le montant et la périodicité de vos versements**. Vous pouvez également effectuer des versements supplémentaires à tout moment.

Une épargne en toute sécurité

Réunima Avenir Retraite vous assure une rémunération minimale garantie pour toute la durée du contrat, à laquelle s'ajoute une participation aux bénéfices déterminée en fin d'année.

La liberté de choisir

Au terme du contrat, vous choisissez la formule qui vous convient entre :

- rente viagère,
- rente viagère réversible,
- perception du capital acquis,
- ou maintien de l'assurance en cas de décès pour protéger vos proches et votre patrimoine.

Les atouts de l'Assurance Vie :

- Vos plus-values sont exonérées d'impôt sur le revenu au bout de 8 ans*.
- Vos rentes sont exonérées d'impôt sur le revenu selon un abattement lié à l'âge du rentier, par exemple à 60 ans l'abattement est de 60%.
- Vous désignez librement vos bénéficiaires en cas de décès.

*Dans la limite de 4 600 euros/an pour un célibataire et 9 200 euros pour un couple.

Une retraite garantie à 100%

Réunima Avenir Retraite vous offre des garanties qui sont renforcées par des solutions de prévoyance.

Avant votre retraite

En cas d'interruption de votre activité à la suite d'une maladie ou d'un accident, Réunima peut continuer à alimenter votre contrat à votre place.

Après votre départ en retraite

En cas de décès avant le terme de votre contrat, le capital peut être versé au bénéficiaire de votre choix, soit sous forme d'une rente de réversion de 60%, soit à hauteur de 100% de votre retraite prévue au terme.

